



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique du second degré

Inspection pédagogique du second degré

Montpellier, le 10 septembre 2021

Affaire suivie par :

Thierry Duclerc

Doyen des IA-IPR

Tél : 04 67 91 45 79

Mél : thierry.duclerc@ac-montpellier.fr

Béatrice Cheutin

Doyen des IEN-ET-EG

Tél : 04 67 91 49 94

Mél : beatrice.cheutin@ac-montpellier.fr

Monsieur Thierry Duclerc

Doyen des IA-IPR

Madame Béatrice Cheutin

Doyenne des IEN-ET-EG

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs

Rectorat

31 rue de l'Université

CS 39004

34064 Montpellier

Cedex 2

S/c de

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Madame et Messieurs les Directeurs académiques

des services de l'Éducation nationale

Objet : Lettre de rentrée des corps d'inspection du second degré

Chères et chers collègues,

En cette nouvelle année scolaire, les inspectrices et inspecteurs du second degré de l'académie de Montpellier vous souhaitent une très bonne rentrée. Bienvenue aux professeurs débutants ou expérimentés qui rejoignent notre académie. Nous tenons aussi à vous dire notre reconnaissance et celle de notre institution pour votre engagement à toutes et à tous au service de vos élèves, dans le contexte difficile de l'année passée. Nous vous remercions tout particulièrement de votre implication dans la conduite des examens.

Notre action pédagogique s'inscrit dans le cadre du protocole sanitaire qui impose ses contraintes. Cette rentrée est toujours marquée par le contexte très particulier de la crise épidémique qui nécessite que chaque établissement dispose d'un **plan de continuité pédagogique**. Vous y avez travaillé lors de la journée de prérentrée. Ce plan constituera un document de référence pour l'ensemble de la communauté scolaire. Les inspecteurs référents de vos établissements accompagneront votre réflexion sur la [continuité pédagogique et l'hybridation des enseignements](#).

Ce contexte sanitaire a pu fragiliser nombre de nos élèves. Un enjeu central de cette rentrée reste la **lutte contre le décrochage scolaire**. L'accompagnement des élèves les plus fragiles constitue une priorité pour nous tous. Pour cela, est poursuivi et renforcé le déploiement du dispositif [Devoirs faits et de « e-Devoirs faits »](#) au collège, dans lequel vous êtes fortement investis.

Dans tous les établissements seront proposés des dispositifs de soutien et d'accompagnement pédagogiques dans le prolongement des évaluations et tests de positionnement nationaux qui ont été améliorés pour mieux répondre à vos attentes. Dans les lycées, des moyens supplémentaires sont ainsi octroyés en cette rentrée pour mettre en place tout au long de l'année des actions de soutien renforcé aux élèves entrant en seconde ou en CAP qui seraient en difficulté : [dispositif « Je réussis au lycée »](#).

Cette année scolaire est aussi marquée par la **dernière phase de la mise en œuvre de la réforme du lycée**.

Les [modalités d'évaluation des candidats du baccalauréat général et technologique](#) évoluent à compter de la session 2022. Les évaluations communes (EC) sont supprimées. Les matières du tronc commun, (histoire-géographie, enseignement scientifique pour le bac général ou mathématiques pour le bac technologique, langue vivante A et langue vivante B, enseignement de spécialité abandonné en 1ère, EMC, EPS), seront évaluées dans le cadre du contrôle continu qui comptera pour 40% de la note finale de l'examen, avec de nouveaux coefficients. Les élèves seront donc évalués en classe tout au long de l'année et les moyennes de ces matières compteront

comme notes certificatives au baccalauréat. Les 10% provenant de la moyenne des bulletins scolaires sont supprimés. Les épreuves ponctuelles terminales (Français écrit et oral, philosophie, enseignements de spécialité 1 et 2, Grand oral) représenteront toujours 60 % de la note finale du baccalauréat.

Ces évolutions, qui valorisent le travail régulier de l'élève et veillent à établir un équilibre entre contrôle continu et épreuves terminales, nous amèneront à développer une **réflexion importante sur l'évaluation au lycée**.

Dès les premières semaines de cette année scolaire, les équipes pédagogiques seront invitées à clarifier, harmoniser et formaliser leurs pratiques d'évaluation, à la suite du travail déjà engagé au printemps dernier. L'objectif est de garantir dans chaque lycée l'exigence de niveau, l'égalité de traitement entre candidats, la prévisibilité et la transparence des règles évaluatives pour l'ensemble de la communauté éducative. Chaque établissement élaborera son « **projet d'évaluation** » validé en conseil pédagogique et diffusé aux élèves et aux parents. [Le guide de l'évaluation au lycée](#), réalisé par l'IGESR, vient d'être publié pour aider ce travail. Il expose à la fois des principes communs et des préconisations par discipline et par spécialité. Les IA-IPR accompagneront chaque établissement et leurs équipes pédagogiques dans la réflexion qui sera menée sur ce [projet d'évaluation \(paragraphe 2A du BO\)](#). L'évaluation des acquis des élèves, qui devra être mise en relation avec leur parcours d'orientation, et sa place dans les processus d'apprentissage deviennent ainsi de réels enjeux de culture commune au lycée général et technologique.

Il nous faudra collectivement interroger encore la **place de l'oral au collège et au lycée**, notamment dans la perspective du Grand oral. La préparation de l'épreuve orale du DNB, du Grand oral du baccalauréat mais aussi de l'épreuve orale du chef d'œuvre en lycée professionnel, nous a montré tout l'intérêt de ce travail sur les compétences orales et ce qu'il apportait comme enrichissement aux compétences des élèves, dans la perspective de leur poursuite d'études. A la suite des formations conduites l'année scolaire dernière, les corps d'inspection poursuivront plus spécialement leur accompagnement des équipes sur cet enjeu cette année.

[En classe de terminale baccalauréat professionnelle](#) des mesures essentielles viennent parachever la **transformation de la voie professionnelle** :

- Un accompagnement renforcé de 91 heures en terminale rappelant la double finalité du BCP, vers la poursuite d'études ou vers une insertion professionnelle ;
- Une utilisation adaptée à la situation de chaque classe de terminale des heures de co-intervention. Plusieurs possibilités peuvent être envisagées : poursuite de la co-intervention enseignement professionnel/ français ou mathématiques-sciences ; organisation de la co-intervention entre enseignement professionnel et d'autres disciplines d'enseignement général ; mise en place d'un atelier de philosophie ou abondement des heures prévues pour les modules post-baccalauréat.

En outre, le déploiement de la transformation de la voie professionnelle se poursuit notamment par l'installation de nouvelles familles de métiers en classe de seconde et la poursuite de la réalisation du chef d'œuvre en classe de terminale. L'évaluation du chef d'œuvre se réalise dans la durée (2 ans), en interdisciplinarité, et en identifiant les connaissances et les compétences acquises ou en cours d'acquisition afin d'orienter le travail de l'élève. En fin de parcours, l'évaluation certificative prend appui sur ce suivi et sur un oral individuel. Pour rappel, le collège des IEN ET EG IO a réalisé un [document de synthèse sur la réalisation du chef d'œuvre en CAP et son évaluation](#). Le même document sera très prochainement transmis concernant le chef d'œuvre en baccalauréat professionnel.

Afin d'en faire le bilan et de veiller au déploiement de la transformation de la voie professionnelle dans tous ses objectifs, les IEN ET EG IO ont construit un **dispositif d'accompagnement des établissements** à l'attention des équipes pédagogiques proposé à l'ensemble des SEP et lycées professionnels.

Après une année tragiquement marquée par l'assassinat terroriste de notre collègue Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, il nous faut souligner enfin le travail mené dans l'académie sur la **question des valeurs de la République et du principe de laïcité**, premier axe de notre projet d'académie. L'appropriation par les élèves de ces valeurs et de ce principe constitue un enjeu fondamental pour notre Ecole, un enjeu éducatif et pédagogique, qui engage tous les professeurs et tous les enseignements, mais aussi l'ensemble de la communauté éducative. Chaque établissement élaborera un projet fédérateur sur la question des valeurs, qui pourra mobiliser chacune et chacun d'entre vous. Vous disposerez pour mener cette réflexion collective et construire vos actions du [livret élaboré par le pôle Valeurs](#) académique en cette rentrée scolaire.

Les inspectrices et les inspecteurs de l'académie de Montpellier vous rencontreront à travers les rendez-vous de

carrière, l'aide à la mise en œuvre des dispositifs de soutien et à l'exploitation des évaluations nationales, le soutien à vos projets, les formations, et notamment les formations territorialisées dans le cadre du [Plan Académique de Formation 2021-2022](#). Nous serons à votre écoute pour répondre à vos questions et à vos demandes de conseils et nous saurons vous encourager.

Chères et chers collègues, nous vous souhaitons une année scolaire réussie, un plein épanouissement dans vos missions, et nous vous remercions une fois encore pour votre engagement au service de la réussite de tous les élèves.



Doyen des IA-IPR
Thierry Duclerc



Doyenne des IEN-ET-EG
Béatrice Cheutin